

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-11-29

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2018

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

L'an deux mil dix-huit, le 28 novembre à 18 heures 30, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 22 novembre 2018

Délégués en exercice : 118

Délégués présents : 71

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, TRENTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, DOUX Alain, BEYRIE Yves, MARTY Bruno, DESPUJOL Michel, GAY Gérard, MASCOTTO Jean-Louis, LABARBE Marie, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** CONA Jean-Marie, DUBOUDIN Dominique, RAICHINI Patricia / **Communauté de communes du Sauveterrois :** BENEY Régis, MARNIESSE Denis, DADEL Jean-Denis, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, VIAUD Jean-Marie, GOMEZ Natacha, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, SALAGNAC Pascal, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, DUBOS Jean-Claude, SAUTS Laurent, LEBRUN Gérard, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick, GALLOT Christian / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU LOBRE Didier, BOURDIER Christian, PAULETTO Patrice, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, LEPETIT Nathalie, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, THIBEAU Daniel, MATHIEU Jean-Jacques / **Communauté de communes du Pays Foyen :** LAVOIR Denis, CONORD Diana, REBEYROLLE Jean-Jacques, CAMBECEDES Jacques, COQUET Didier, POUPIN Annie, LA SALMONIE Jacques, BLONDY Pascal, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, LABADIE Christophe, REMAUT Alain, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, MALLADIT SALLAUD Christian, NICOLLE Daniel, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** FENELON Daniel, BIGOT Patrick, DUVAL pierre, / **Communauté de communes du Sauveterrois :** MIGAUD François, FOUILHAC Christiane, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, YON François, GASNAULT Jean-Pierre, ACENA Xavier, DUPRAT Jean-Luc, BOUDIGUE René, AUBERT Daniel, REBILLOU Bernard, BOUSCARY Emile, LIOTEAU Mady, / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** LACOSTE Robert / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** GEROMIN Michel, DUBORIE Guy, DUVERGE Bernard, ZECCHINI Alphonse, REBILLOUT Christian, LASSUS Philippe, , POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen :** BOULEAU Jacques, BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, BASSET Jean-Michel, BOURDIL Jean-Michel, LACHAIZE Yolande, NAUDON Jean-Pierre, LETELLIER Maurice .

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2312-1, L.3312-1, et L.5211-3,
- Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ayant modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 alinéa 2 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,
- Vu le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- Vu l'article 1.2.1 du titre III chapitre 1 de l'instruction budgétaire et comptable M4, N° INTB0200544J,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée de débattre sur les orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif,

M. Le Président expose au Conseil Syndical le document ci-annexé.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir débattu, le Conseil Syndical par 71 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, :

- **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 ;
- **confirme** que les échanges se sont déroulés conformément à la législation en vigueur et sur la base du document ci-annexé, chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

M. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Sylvain MARTY


